

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760
N°06/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	10
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	6
NOMBRE DE PROCURATION :	2
NOMBRE DE SUFFRAGE :	8
Date de convocation :	le 21 février 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN,
Magali ARNAL, Karine GAILLARD

Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO.

Absents : Mme Pascaline GITZHOFER, Mr Olivier
GUEDON

Pouvoir : Mr Robert HAMON donne pouvoir à Mr Hervé
CLEMENT, Mme Edith MARSCHAL donne
pouvoir à Mme Karine GAILLARD

Secrétaire de séance : M. Hervé CLEMENT

**OBJET : SUBVENTION DEPARTEMENT RENOVATION ENERGETIQUE
BÂTIMENT PUBLIC**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de rénovation énergétique et d'isolation des bâtiments communaux prévus pour l'année 2023-2024 dont le coût prévisionnel s'élève à 59 192,00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Rénovation énergétique des bâtiments communaux de la part du conseil départemental.

Le plan de financement de ces opérations est le suivant :

COUT D'INVESTISSEMENT		OPERATION		FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT		OPERATION		
<i>Opération d'investissement</i>	<i>Montant total HT</i>	<i>Organismes sollicités pour l'opération</i>		<i>Montants des subventions demandées et autofinancement</i>				
<i>Rénovation énergétiques bâtiments communaux (salle conseil municipal, salle des agents)</i>	<i>59 192,00 € HT</i>	<i>Fonds verts - Etat</i>		<i>20 895,00 €</i>				
		<i>Région Occitanie</i>		<i>5 000,00 €</i>				
		<i>Département du Gard</i>		<i>14 798,00 €</i>				
		<i>Fonds de concours (ca Gard Rhodanien)</i>		<i>6 660,00 €</i>				
		<i>Autofinancement</i>		<i>11 839,00 €</i>				
TOTAL	59 192,00 € HT			59 192,00 €				

Madame le Maire précise que le dossier de demande sera envoyé par voie électronique au conseil Départemental du Gard avec toutes les pièces demandées.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal

Décide à l'unanimité :

- **D'arrêter** le projet de rénovation énergétique et d'isolation des bâtiments communaux,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre Rénovation énergétique des bâtiments publics au conseil départemental du Gard
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 29 février 2024 et de la publication le 29 février 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire
Nathalie FORGEROU



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le



ID : 030-213002421-20240227-062024-DE